



Plan d'action de Rio en six points pour la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

(le « Plan d'action de Rio en six points »)

adopté par consensus lors de la deuxième Table ronde de haut niveau sur le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenue à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio de Janeiro (Brésil), 21 juin 2012

Les actions prioritaires à mener dans le cadre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité), avec la participation de toutes les parties prenantes intéressées, sont les suivantes:

1. Établissement d'une *Plateforme pour le codéveloppement et le transfert de technologies* dans le cadre du partage des avantages non monétaires en vertu du Traité;
2. Promotion d'un *partenariat public-privé pour la présélection*;
3. Lancement d'un nouveau dialogue sur le modèle Keystone afin de parfaire la gouvernance de l'ensemble des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en vertu du Traité;
4. Sensibilisation à la valeur réelle et potentielle des espèces sous-utilisées d'importance locale et régionale pour la sécurité alimentaire et le développement durable;
5. Sensibilisation des décideurs et d'autres acteurs clés à l'importance d'une mise en œuvre intégrale du Traité, non seulement pour l'alimentation et l'agriculture, mais aussi pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la capacité d'adaptation des systèmes de culture, en particulier dans le contexte du changement climatique; et
6. Étude d'une éventuelle extension de la liste des espèces cultivées figurant à l'Appendice I du Traité.